

## COMMUNE D'ALBON

### CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2015 COMPTE - RENDU

L'an deux mille quinze et le **LUNDI 1<sup>er</sup> JUIN** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre PAYRAUD, Maire., assisté de MM. DESSEMOND, DIB, DELAUNAY et Mmes GEDON et ROUMEAS

Etaient également présents : Mmes BERTHON, DESGRANGES, CHALEAT, AIME, PICHAT, POULENARD, VENTURA et MM. DEBOST, D'YVOIRE, ENGEL, et PERROT

Absents : M. JAMMES qui donne procuration à Mme GEDON  
M. DOCHER qui donne procuration à M. PERROT

Mme Marjorie DESGRANGES a été nommée Secrétaire de séance.

-----

#### 1 – FINANCES

##### a) Budget Principal 2015 – Décision modificative n° 1

M. le Maire explique à l'assemblée qu'une erreur de saisie s'est glissée dans l'établissement du BP 2015, en ce qui concerne le montant de l'excédent de fonctionnement reporté entraînant automatiquement une erreur sur l'inscription de l'affectation du résultat au 1068.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, EMET un AVIS FAVORABLE sur cette décision modificative n° 1.

##### b) Attribution de subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

◆ par 15 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions **DECIDE d'allouer** une subvention de 20 € par famille, dans le cadre de la participation de leur enfant à un voyage organisé par l'établissement scolaire qu'il fréquente, dont la liste est ci-annexée ;

◆ à l'unanimité des membres présents ou représentés **DECIDE d'allouer** :

- une subvention de 110 € à La Prévention Routière au titre des séances d'éducation routière développées au profit de la classe de CM2 de l'Ecole de St-Martin des Rosiers ;

- une subvention de 370 € à la Coopérative Scolaire de St-Martin des Rosiers, au titre des activités périscolaires engagées durant l'année scolaire 2014/2015 sur le thème « Ecole et Cinéma » ;

c) Budget Principal – Financement d’acquisitions diverses sur la section d’investissement

M. le Maire signale à l’assemblée que certaines acquisitions ont été nécessaires rapidement alors que celles-ci n’avaient pas été prévues dans le cadre du vote du BP 2015.

Considérant que les crédits inscrits au budget de l’exercice, au chapitre 21, sont suffisants, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le financement en section d’investissement des matériels suivants :

- Un aspirateur pour l’Ecole de St-Martin des Rosiers
- Un lave-linge pour l’Ecole Louise Michel
- Un rateliers à vélo à installer devant l’Ecole Louise Michel

d) Budget Assainissement 2015 – Décision modificative n° 1

M. le Maire indique à l’assemblée qu’une erreur s’est glissée dans le report de l’excédent de fonctionnement 2014 et qu’il y a donc lieu d’effectuer une rectification, par voie de décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents ou représentés, EMET un AVIS FAVORABLE.

## **2 – TRAVAUX – URBANISME**

a) SDED – Projet de groupement d’achat d’électricité

M. DESSEMOND, Adjoint, informe l’assemblée des modifications importantes intervenues avec l’ouverture à la concurrence du marché de l’énergie et la disparition de certains tarifs réglementés.

De la même manière que pour le gaz naturel, le SDED propose aux Communes la constitution d’un groupement d’achat d’électricité qui devrait permettre de maîtriser les prix grâce à des volumes qui favorisent la concurrence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents ou représentés, EMET un AVIS FAVORABLE sur l’adhésion de la Commune au groupement d’achat d’électricité du SDED.

b) Travaux/Gymnase – Signature des marchés de travaux

M. DELAUNAY, Adjoint, rappelle que des crédits ont été inscrits au BP 2015 pour financer des réparations importantes et urgentes sur le Gymnase/Salle des Fêtes ; cet équipement subissant depuis de nombreuses années des infiltrations d’eaux pluviales qui ont endommagé les SHED.

Des devis ont été sollicités auprès d’entreprises. Après examen de celles-ci, il vous demande d’autoriser le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

- Entreprise MANREY (Etanchéité) pour 11 038,20 € TTC
- Entreprise VERANDALUX (SHED) pour 36 000 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE la proposition ci-dessus et AUTORISE le Maire à signer les marchés de travaux.

b) Travaux/Restaurant La Poule Noire

M. DESSEMOND, Adjoint, rappelle que des crédits ont été inscrits au BP 2015 pour la réalisation de travaux de réfection du Restaurant La Poule Noire, en particulier pour le remplacement de menuiseries, la réfection des façades extérieures.

Des devis ont été demandés à des entreprises. Il vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à signer le marché de travaux à intervenir avec l'Entreprise VMDP d'ANDANCETTE dont le devis s'élève à 28 298,95 € TTC.

### **3 – QUESTIONS DIVERSES**

a) Jury d'Assises – Etablissement de la liste préparatoire des jurés pour 2016

M. le Maire signale que conformément à la circulaire préfectorale du 13 Avril 2015, il y a lieu de procéder au tirage au sort, d'après les listes électorales de la Commune, en vue de constituer la liste préparatoire des jurés pour l'année 2016.

Il rappelle que, pour la Commune d'ALBON, le nombre de personnes à tirer au sort est de TROIS, soit DEUX personnes sur la liste électorale de St-Romain et UNE personne sur la liste de St-Martin.

Mme CHALEAT Céline procède donc au tirage au sort selon le procédé suivant :  
1<sup>er</sup> chiffre tiré = unité ; 2<sup>ème</sup> chiffre tiré = dizaines, etc....

b) Proposition d'assistance retraite CNRACL par le Centre de Gestion de la Drôme

M. le Maire rappelle que la Commune avait passé une convention avec le Centre de Gestion de la Drôme portant sur une mission d'assistance pour la réalisation des dossiers de retraite auprès de la CNRACL.

Celle-ci est arrivée à échéance et le Centre de Gestion propose la signature d'une nouvelle convention pour une durée de TROIS ANS, étant précisé que le service est facturé à l'acte, c'est-à-dire par dossier de retraite.

c) GrDF – Proposition d'hébergement d'équipement de télérelève

Mme ROUMEAS, Adjointe, informe l'assemblée que GrDF est venu en Mairie présenter le projet de modernisation du système de comptage des consommations de gaz naturel de ses clients.

Ce système a l'avantage d'une facturation systématique sur relevé réel sans dérangement des clients grâce au télé-relevé.

Pour ce faire, GrDF a besoin d'installer des antennes radio réceptrices qui doivent être placées de préférence en bordure de toiture dans les angles et légèrement surélevées d'une hauteur de 1 m environ pour passer les éventuels premiers obstacles.

Il vous est donc proposé de donner votre accord pour l'installation d'une antenne radio réceptrice sur le toit de l'Eglise de Saint-Romain et d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec GrDF pour une durée de 20 ans, GrDF s'acquittant d'une redevance annuelle de 50 € HT au profit de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 9 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention, EMET un AVIS DEFAVORABLE sur l'installation d'une antenne radio sur le toit de l'Eglise de Saint-Romain.

### **DELEGATION d'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Communication des décisions prises par le Maire :

Renoncement à l'exercice du Droit de Préemption Urbain (Immeuble E 1277 et 1279 – St-Martin et Immeuble ZA 445 – Les Picardes)

Acceptation – Indemnisation de GROUPAMA pour désordre sur voie communale dénommée Route du Vernet (Accident/Véhicule SIRCTOM)

Renoncement à l'exercice du Droit de Préemption Urbain (Immeuble ZB 250 – ZA Axe 7)

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30

Le Secrétaire de Séance,  
**M. DESGRANGES**